



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Exercice de la profession

Question écrite n° 42523

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le grave problème rencontré par les conseillers en gestion de patrimoine titulaires d'un DESS en gestion de patrimoine, qui risquent de ne plus pouvoir exercer leur métier, dans la mesure où les pouvoirs publics entendent le réserver aux licenciés en droit. A l'heure actuelle, ce type de DESS ne vaut pas équivalence à une licence en droit, au motif qu'il est délivré par des facultés de sciences économiques et de gestion et non par des facultés de droit, alors qu'il bénéficie d'une bonne réputation fondée sur la qualité des enseignements dispensés dans les matières juridiques, financières et fiscales. Il lui demande donc de bien vouloir inclure le DESS en gestion de patrimoine dans la liste des diplômes reconnus comme équivalents à une licence en droit qui doit faire prochainement l'objet d'un arrêté conjoint de M. le ministre de l'éducation nationale et de M. le ministre de la justice.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que le problème de l'équivalence à la licence en droit du diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion de patrimoine délivré par les facultés de sciences économiques s'inscrit effectivement dans le cadre de l'arrêté prévu par l'article 54-1/ de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée, qui doit fixer la liste des titres ou diplômes reconnus comme équivalents à la licence en droit pour l'exercice de la consultation et de la rédaction d'actes en matière juridique. L'élaboration de ce texte, qui relève de la réglementation de l'exercice du droit, requiert, de ce fait, une étude préalable particulièrement approfondie. Cette réflexion, qui est en cours, est destinée à rechercher les moyens de concilier, dans le cadre du marché du droit, la sécurité des relations juridiques et la prise en compte des réalités économiques.

Données clés

Auteur : [M. Rodet Alain](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42523

Rubrique : Professions judiciaires et juridiques

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 août 1996, page 4564

Réponse publiée le : 7 octobre 1996, page 5306